



**COMMUNES ASSOCIEES  
D'OUTARVILLE  
LOIRET  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 février 2020 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mercredi 4 Mars 2020** à 14 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents :** Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Isabel MARQUES, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

**Excusés :** Sylvain NAUDET, Auguste DA SILVA, Yves GAÏTANAROS, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Pierre COISON, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents en début de séance : 8  
Nombre de votants : ..... 8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 février 2020, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué en séance du Mercredi 4 Mars et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 11 décembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2019 est adopté à la majorité des membres présents.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

**Finances**

**1-Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Service des Eaux**

*(Voté en début de séance avant les comptes administratifs)*

*Délibération 01-2020 (à la majorité)*

**2-Vote du Compte Administratif 2019 du Budget annexe Service des Eaux.**

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	17 834.94€	6 329.00€	125 880.05€
RECETTES	56 471.36€	0.00€	143 318.10€
RESULTAT	38 636.42€		17 438.05€

*Délibération 02-2020 (à la majorité)*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**3-Affectation du Résultat 2019 sur le Budget Service des Eaux 2020**

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	143 318.10€
Depenses	125 880.05€
Resultat excédent de l'exercice 2019	17 438.05€
Excédent 2018	213 420.12€
Disponible à affecter	230 858.17€
En section d'investissement	
Recettes	56 471.36€
Depenses	17 834.94€
Resultat excédent de l'exercice 2019	38 636.42
Excédent N-1 2018	53 667.98€
Restes à réaliser en dépenses	6 329.00€
Excédent d'investissement	85 975.40€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	<b>230 858.17€</b>
--	--------------------

*Délibération 03- 2020 (à la majorité)*

**04-Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget annexe Assainissement**

*Délibération 04-2020 (à la majorité)*

### **05-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Service Assainissement.**

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	160 623.21€	1 300.00€	91 151.16€
RECETTES	36 696.63€	6 160.00€	219 134.59€
RESULTAT	- 123 926.58€		127 983.43€

*Délibération 05-2020 (à la majorité)*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **06-Affectation du Résultat 2019 sur le Budget Service Assainissement 2020**

En section de Fonctionnement	
Recettes	219 134.59€
Excedent N-1	35 491.55€
Dépenses	91 151.16€
Disponible à affecter	163 474.98€
En section d'investissement	
Recettes	36 696.63€
Excedent N-1 2018	59 629.34€
Recettes avec report 2018	96 325.97€
Restes à réaliser en recettes	6 160.00€
Depenses	160 623.21€
Restes à réaliser en dépenses	1 300.00€
Déficit d'investissement à reporter 2020 au 1068	- 59 437.24€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	<b>163 474.98 – 59 437.24 = 104 037.74€</b>
--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité

*Délibération 06-2020 (à la majorité)*

### **07-Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal.**

*Délibération 07-2020 (à la majorité)*

### **08 -Approbation du compte administratif 2019 du budget Principal.**

Vu les conditions d'exécution du budget 2019.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	246 948.96€	14 856.89€	728 450.92€
RECETTES	57 784.05€	121 939.00€	1 008 426.41€
RESULTAT	- 189 164.91€		279 975.49€

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 arrêté comme suit :

*Délibération 08-2020 (à la majorité)*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **09 -Affectation du Résultat 2019 sur le Budget Principal 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	1 008 426.41€
Excedent N-1 2018	288 417.06€
Dépenses	728 450.92€
Disponible à affecter	568 392.55€
En section d'investissement	
Recettes	57 784.05€
Déficit N-1 2018	-43 438.80€
Dépenses	246 948.96€
Restes à réaliser en solde	107 082.11€
déficit d'investissement reporté au 1068	-125 521.60€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	<b>568 392.55 – 125 521.60 = 442 870.95€</b>
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité  
Délibération 09-2020 (à la majorité)

### **10-Vote de l'enveloppe financière dédiée aux subventions 2020 aux associations.**

Monsieur le Maire, en prévision de l'élaboration du budget principal 2020 propose à l'assemblée de voter l'enveloppe financière globale dédiée aux subventions pour les associations au titre de 2020.

Ainsi, il rappelle que le montant global voté en 2019 s'élevait à 6 250.00€ et répartis entre 12 associations.

Monsieur le Maire afin de préserver l'équilibre financier propose de reconduire la même somme au chapitre 65 article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Délibération 10-2020 (6 pour – 2 abstentions)

### **Administration**

#### **11- Acquisition et pose de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable.**

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude pour le transfert de la compétence eau potable par la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, il est préconisé la mise en place de compteurs de sectorisation constituant des points de mesure sur le réseau. A cet effet, 5 communes pourraient disposer de compteurs de sectorisation. La communauté de communes a sollicité une subvention de 40% sur le TTC auprès de l'agence de l'eau.

L'étude menée par le cabinet ALTEREO nécessitait de recourir à la pose de compteurs de sectorisation. Un groupement de commandes a donc été lancé par la CCPNL. Cependant, vu les délais pour l'aménagement de ces compteurs, le cabinet d'études a ensuite proposé de poser des compteurs à ultrasons provisoires. Sachant que la date limite fixée par l'Etat pour le transfert de ces compétences est au 01/01/2026, que l'étude doit être achevée fin octobre et sachant que l'agence de l'eau maintient les subventions accordées jusqu'au 31/12/2020, il convient de se prononcer sur l'acquisition de ces compteurs.

Les compteurs de sectorisation permettent de mieux suivre les volumes transitant dans le réseau d'eau potable, facilitent les recherches de fuites et ainsi permettent de réaliser des économies et de préserver des ressources en eau.

Plusieurs facteurs sont évoqués, à savoir :

- Comment sera établie la gestion des eaux par la CCPNL ?

- Ces compteurs de sectorisation à l'issue du transfert de la compétence soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou à cette date seront ils toujours compatibles ?

- La prise en compte de la durée de vie de ces compteurs soit 10 ans.

Pour la commune d'Outarville, 5 compteurs devraient être posés.

Point N°6/ château d'eau Outarville

Point N°7/ château d'eau Allainville en Beauce

Point N°8/ château d'eau Acquebouille

Point N°9/ Outarville clos de la fontaine/D222 (vers Allainville)

Point N°10/Outarville rue de Lambreville/D222 (vers Teillay le Gaudin)

Le reste à charge pour Outarville s'élève à 36 617.58€ pour la mise en place de 5 compteurs de sectorisation.

Monsieur le Maire soumet au vote ce projet de mise en place de 5 compteurs de sectorisation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de ne pas valider l'acquisition et l'aménagement de 5 compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable.

Délibération 11-2020 (à l'unanimité)

### **Personnel**

#### **12- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la FPT du Loiret.**

Délibération 12-2020 (à la majorité)

Le Conseil Municipal prend acte de ses décisions.

### **III- Affaires diverses**

#### **Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Fait à Outarville, le 4 Mars 2020

Le Maire

Michel CHAMBRIN